

Le 25/01/2010

Motion

Après avoir activement appelé à la mobilisation générale en 2006 pour manifester contre la restriction du droit de circuler, force est de constater que les interdictions injustifiées, les verbalisations abusives, les actions coercitives des gestionnaires d'espaces n'ont cessé de croître injustement.

La colère monte...

Parce que nous sommes respectueux l'autorité de l'Etat, nous avons accordé notre confiance à ses services sur l'idée que l'on se fait de la fonction même de l'Etat, de son équité et de son impartialité.

Parce que les associations naturalistes font la loi dans les Préfectures, dans les DIREN et dans bien d'autres services administratifs et autres parcs naturels; parce qu'elles sont systématiquement consultées lors des décisions ;

Parce qu'elles sont devenues maîtres dans l'art de la manipulation de l'information et des médias, en faisant naître la pensée unique, en interprétant les textes, en les façonnant, et en les prédisposant à leurs intérêts.

Parce qu'au contraire aucune de nos propositions, aucune de nos remarques, aucune de nos sollicitations, aucune de nos exigences ne sont jamais respectées,

Parce qu'on laisse les incivilités aller jusqu'au crime (accidents mortels , voire attentats délibérés à l'encontre de randonneurs motorisés), parce que l'Etat reste sourd aux discours diffamants, discriminants, à l'ostracisme.

Parce que les décideurs usent et abusent de démagogie,

Parce qu'on nous jette en pâture aux associations écologistes les plus intégristes,

Nous considérons que cette politique, ou plutôt, cette propension à laisser faire :

- Anihile le remarquable travail éducatif des clubs de randonneurs et pratiquants motorisés mis en œuvre au cours de ces dix dernières années,
- coupe l'accès à la nature pour les gens de la campagne usagers des espaces ruraux,
- crée une fracture sociale entre la ville et la campagne par la destination de l'usage des espaces ruraux qu'elle détermine arbitrairement,
- fait naître des comportements inciviques et monter l'intolérance sur tous les fronts,
- laisse libre champ à l'interprétation des agents verbalisateurs qui, de fait, font la loi,
- porte atteinte au droit constitutionnel de circuler,
- incite à la répression et à la discrimination,
- s'impose au détriment de la loi républicaine

Cette politique est une politique de déclin social

Les loisirs verts : une économie toute entière menacée

Restreindre les loisirs verts c'est mettre, à terme, toute une économie en péril. La pratique des loisirs motorisés génère 25 000 emplois directs et fait vivre 8 000 entreprises. La seule vente de motos tout terrain rapporte 60 millions de recettes fiscales par an à l'Etat.

L'organisation des classiques d'enduro et de grandes balades régionales (la Croisière blanche, Val de Lorraine ...) est menacée. En Dordogne, la Grappe de Cyrano, organise une épreuve depuis 19 ans à travers 85 communes du Périgord rapportant chaque année à ces dernières 1,5 million d'euros. En Lozère, l'épreuve motorisée « le Trèfle Lozérien » rapporte 3 millions d'euros pour 3 journées de Pratique, autant que le chemin de Compostelle en Haute Loire sur les 8 meilleurs mois de l'année sur une des voies les plus célèbres.

Dans le Morvan, la Creuse, la Lozère, la Haute-Loire, la pratique des loisirs verts motorisés peut représenter jusqu'à 25% du chiffre d'affaires des hôtels gîtes restaurants et commerces d'alimentation.

Une politique de sanctuarisation inacceptable

Comment oublier plus de 30 années de pratique de la randonnée motorisée pendant lesquelles, aucunes nuisances, conflits d'usages ou d'impact caractérisés sur la faune et la flore n'ont été constatés ?

« Mettre sous cloche » les espaces naturels, c'est exclure de l'accès à la nature de nombreux adeptes des chemins, mais aussi les populations qui y vivent quotidiennement, et remettre en question le développement touristique de nos territoires ruraux.

En préférant user du terme d'espace naturel, les partisans de la pensée unique installent l'idée du principe de naturalité qui veut transformer l'espace rural en espace où l'homme n'a plus sa place.

La solution qui consiste à croire qu'un parcage dans des itinéraires catégoriels constituerait la panacée universelle est une démonstration du souhait technocratique de formatage et d'ingérence citadine sur nos campagnes.

La ségrégation ainsi instaurée ne peut conduire à une autre perspective que la discorde.

Par leur action, l'ensemble des acteurs de loisirs verts poursuivent et renforcent leurs objectifs qui sont :

- Sensibiliser les pouvoirs publics et les collectivités locales sur la nécessité de procéder à une concertation avec les milieux associatifs des pratiquants de loisirs verts motorisés.
- Préserver la liberté de circuler, le partage des chemins et la fraternité entre usagers.
- Préserver la vie rurale en luttant contre les interdictions portant atteinte au droit d'accès à nos campagnes.

Liberté de circuler, égalité dans les chemins et fraternité entre usagers